

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 1^{er} octobre 2015

Nombre de conseillers

| | |
|-------------|----|
| Membres | 11 |
| Présents | 7 |
| Représentés | 2 |
| Votants | 9 |
| Exprimés | 9 |
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |

L'an deux mille quinze, le premier octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY., M. Julien MOURLON, M. Rodolphe MARTIN.

Absents/excusés : Mme Michèle TIXIER GALLAND a donné pouvoir à Madame Isabelle CARTON, M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à Monsieur Alain BUJADOUX, M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND

Date de convocation 26 septembre 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande de classement, au titre des monuments historiques, des autels latéraux et des statues du retable de l'église

L'autel retable principal et tabernacle du chœur, bois polychrome et doré, XVIIe siècle situé dans l'église de Saint-Silvain-Bellegarde, est classé parmi les monuments historiques par arrêté, du Ministre de la culture et de la communication, en date du 20 janvier 1992.

Les autels latéraux et statues, quant à eux, ne sont pas classés.

Afin que tout l'ensemble soit protégé, le Maire propose de demander le classement de ces objets mobiliers au titre des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la demande de classement des autels latéraux et statues de l'autel retable principal et tabernacle du chœur, bois polychrome et doré, XVIIe siècle au titre des Monuments historique,
- AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20151001-DE_011015_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2015



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

Le Maire,
Alain Bujadou
Alain BUJADOUX